e-Services

Annonce de votre masse salariale en ligne

Pensez à utiliser votre accès aux e-services de la FER CIFA pour annoncer votre modification de masse salariale pour l'année à venir et/ou modifier votre masse salariale en cours d'année. Ainsi il ne sera pas nécessaire de nous retourner par courrier le formulaire « estimation de votre masse salariale ».

Les menus d'annonce de modification de masse salariale s'affichent en fonction des critères suivants :

> Annonce de la masse salariale pour l'année à venir

Annoncez votre masse salariale pour l'année à venir, dès le 1^{er} décembre de l'année en cours, en cliquant sur > Annonce de salaires puis sous > AVS - Annoncer la masse salariale pour l'année à venir.

Modification de la masse salariale en cours d'année

En cours d'année, annoncez les changements de votre masse salariale en cliquant sur > AVS – Modifier la masse salariale en cours d'année.



Complétez les différents champs avec votre nouvelle masse de salaire. Celle-ci sera valable dès le mois choisi préalablement. Cliquez ensuite sur > Confirmer puis Finaliser.

Lors de la finalisation, vous pouvez télécharger directement l'accusé de réception ou le retrouver dans l'espace d'échange.

Vous n'avez pas d'accès ? Demandez-les dès aujourd'hui sur notre site www.cifa.ch en cliquant sur « Demandez vos accès ».

POUR TOUTE QUESTION RELATIVE A LA MODIFICATION DE MASSE SALARIALE

